

Nationalité de la femme mariée : le Conseil des Etats, lui aussi, vote en faveur du droit d'option

Autor(en): **Reverdin, O.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **40 (1952)**

Heft 796

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-267673>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

VAUD

On ne lit plus

On se rappelle que certains périodiques venus de l'étranger dont les jeunes se régalaient ont été interdits; on les lit encore, certes, on se les passe jusqu'à les mettre en lambeaux, mais néanmoins la situation a été un peu assainie. L'Eglise nationale vaudoise, la Société pédagogique vaudoise ont fait des enquêtes sur les lectures de la jeunesse; à son tour, en 1950, la section de Lausanne de la Ligue suisse de femmes catholiques a posé des questions à des élèves des écoles primaires, à l'exclusion des élèves des écoles secondaires, à des jeunes filles en apprentissage ou gagnant leur vie, à des détenteurs de kiosques à journaux, dans les limites qu'exige le secret professionnel. Cette enquête, qui n'a rien eu de systématique — les enquêtes trop dirigées offrent des dangers — a donné des résultats alarmants, montrant jusqu'à quelle bassesse est descendue la culture, la peur de tout effort intellectuel, la passivité du lecteur; les principaux responsables sont sans doute le cinéma, la radio et les sports.

Les questions posées aux jeunes, comme aux apprentis d'une école professionnelle, et à son personnel par un chef d'entreprise lausannoise, prouvent qu'on ne lit que peu ou pas du tout: le feuilleton d'un quotidien (*La Feuille d'avis de Lausanne*) et aussi le feuilleton par les images, qui est un triste condensé, les gros titres, parce qu'il faut faire vite et qu'on n'a pas besoin de réfléchir, les accidents, les scandales, les offres d'emploi, quelquefois les critiques de cinéma et de la radio, et c'est tout, parce qu'on a le cinéma, parce qu'on a les sports.

On lit aussi des périodiques aux noms attirants, que les jeunes filles se repassent sans fin, des hebdomadaires illustrés, le courrier des lectrices, souvent fait entièrement par la rédaction. On lit aussi des « sélections », c'est vite lu, cela donne une teinture de connaissance; la vogue de ce genre de littérature ne fait que commencer. Lit-on des livres? Un par an, par exception, et ce livre est choisi par hasard et bien entendu, on ne sait pas le nom de l'auteur. Certes, parmi ces jeunes, il y a une élite, très restreinte, qui lit et lit intelligemment.

Ces constatations bien affligeantes ont été apportées, le 7 mars par Mme Y. Darbre, pharmacienne à Lausanne, présidente de la Ligue suisse de femmes catholiques, à la séance mensuelle du Suffrage féminin, sous la présidence de Mlle E. Senwald, secrétaire. Mme Darbre y a joint les renseignements obtenus des bibliothèques publiques et des bibliothèques circulantes. A la Bibliothèque municipale, on a constaté que les jeunes lectrices, qui constituent une élite, ne demandent pas les romans à l'eau de rose, mais des biographies de musiciens, d'artistes, des récits de voyages, d'explorations, puis enfin des œuvres d'imagination. Fait significatif: ce sont les femmes d'âge mûr qui aujourd'hui lisent les doux romans Dolly, sans doute pour fuir les soucis et les ennuis de la vie quotidienne; les jeunes filles n'aiment plus cette nourriture sirupeuse autant que fausse.

On ne lit plus, on regarde les photos, on lit les gros titres. Telles sont les conclusions de tous ceux qui ont cherché à savoir comment nos contemporains satisfont leurs besoins intellectuels! La situation est alarmante. Il est facile de le constater, plus difficile de voir comment on pourrait remonter la pente...

S.B.

GENÈVE

Assemblée annuelle
Consultation féminine

L'association genevoise pour le suffrage féminin, qui tenait généralement son assemblée annuelle au mois de juin, s'est vue dans la nécessité d'en avancer considérablement la date, d'une part à cause de l'Assemblée suisse qui elle aussi a pris une avance de deux mois et d'autre part à cause de la consultation féminine annoncée à Genève.

L'assemblée a donc eu lieu le mardi 11 mars, au local de l'Union des femmes sous la présidence de Me Kammacher et elle a discuté des diverses propositions émanant des associations féministes suisses, en vue d'activer la propagande pour le suffrage féminin sur le terrain fédéral: pétitions, initiatives, consultations féminines, révision partielle de la Constitution. Finalement on donne mandat aux déléguées à Berne, de soutenir le lancement d'initiatives cantonales et la proposition du Comité central de provoquer une fois de plus un débat aux Chambres fédérales, pour demander une révision partielle de la Constitution.

Nos suffragistes à l'œuvre

Des groupements féminins
ont participé à la campagne pour la loi sur l'agriculture

La loi qui sera soumise au peuple le 30 mars prochain, concerne naturellement les paysannes, puisque leur situation économique dépend des conditions générales de l'agriculture, et aussi parce que cette loi donnera des bases légales à la formation professionnelle de la paysanne. D'autre part, elle concerne aussi les consommatrices, puisqu'elle permettra de leur fournir des marchandises de qualité garantie (lait en particulier) et qu'elle réglera les importations de produits étrangers.

Rien d'étonnant donc à ce que des femmes soient membres du Comité central en faveur de la loi et des comités cantonaux. Voici à quel titre elles font partie de ces derniers:

Genève: paysannes et consommatrices.
Neuchâtel: paysannes.

Berne: paysannes et Bernischer Frauenbund.

Bâle-Ville: consommatrices.

St-Gall: paysannes et Frauenzentrale.

Thurgovie: paysannes.

De plus, dans les cantons de Bâle-Campagne, Schaffhouse, Lucerne, Grisons et Soleure, les femmes prêtent leur concours à l'organisation de manifestations, et les Vaudoises ont mis ce sujet à l'ordre du jour de leur journée cantonale.

Voici donc pour une fois (ou plus exactement pour la deuxième, cela ayant déjà été le cas pour la loi sur l'assurance-vieillesse) une campagne électorale qui ne laisse pas les femmes entièrement de côté.

C. C.

Nationalité de la femme mariée

Le Conseil des Etats, lui aussi, vote en faveur
du droit d'option

Le 20 mars, au Conseil des Etats, par 32 voix contre 5, il a été décidé qu'à l'avenir, la femme suisse qui épouse un étranger pourra conserver sa nationalité si elle en fait expressément la demande. Comme le Conseil national avait déjà pris en octobre la même décision, le principe est acquis. Seul un référendum, fort improbable, pourrait le remettre en question.

Le chemin parcouru depuis deux ans est considérable. Le Département de Justice et police avait soumis aux cantons un avant-projet qui était très conservateur. Quelques semaines plus tard, M. de Steiger convoqua les journalistes accrédités au Palais fédéral, dans l'espoir qu'un vaste débat public éclairerait le législateur sur les tendances profondes de l'opinion. Le débat a eu lieu, les associations féminines et le Secrétariat des Suisses à l'étranger de la Nouvelle société helvétique y ont joué un rôle déterminant. Peu à peu les idées nouvelles se sont imposées, parce qu'elles étaient justes; une grande commission d'experts les a admises et les autorités fédérales ont été amenées à modifier leur point de vue.

Sur ces questions, le Conseil des Etats a délibéré plus d'une journée, le débat s'est maintenu à un très haut niveau intellectuel. Les partisans de l'ancien droit ont été au nombre de deux, M. Picot a beaucoup contribué à faire triompher le droit nouveau et même M. Moekli (Berne) a demandé que la Suisse garde sa nationalité sans demande de sa part, ce qui n'a pas été admis. Le principe du droit d'option est donc acquis, mais sur ses modalités, l'accord n'est pas encore fait entre les deux Chambres. Sur la rétroactivité de la loi, il y a également des divergences qui pourront sans doute être liquidées à la session de juin.

(Extraits de l'article de M. O. Reverdin au Journal de Genève).

Une nouvelle présidente
au comité du "Mouvement Féministe"

Le comité du Mouvement féministe a tenu sa réunion annuelle à Lausanne, le samedi 15 mars. Après la discussion des divers rapports et de la situation financière, une grave question était à l'ordre du jour. En effet, Mme de Montet qui avait assumé la présidence du comité depuis de nombreuses années a dû renoncer à cette charge parce qu'elle a quitté la Suisse romande. Il fallait certes cette raison majeure pour que ses collègues acceptent ce départ qui attriste tout le monde. Mme de Montet, ancienne présidente de l'Alliance de sociétés féminines suisses et de bien d'autres groupements, avait une grande expérience des problèmes que pose la défense du suffrage féminin et son nom seul était un gage pour le journal dans des cercles étendus de notre population.

Un certain nombre de candidates avaient été suggérées pour la remplacer, mais ces candidates se trouvaient toutes ou trop chargées par ailleurs ou s'excusaient en invoquant leur âge. Aussi tout le monde est-il tombé d'accord pour élire le plus jeune membre du comité. Habitant Berne et originaire de la Chaux-de-Fonds, Mme Robert-Chalannes, juriste et mère d'une nombreuse famille, collabore depuis bien des années à la direction du journal. Mme Robert est la fille et la nièce aussi de collaboratrices anciennes et actives du Mouvement. Elle n'est donc point une néophyte, mais elle allie l'expérience à la jeunesse.

Le comité, reconnaissant le dévouement dont elle fait preuve en acceptant cette responsabilité, l'a élu par acclamations.

Le journal étant expédié une semaine plus tôt en raison de la votation, nous sommes obligées de remettre au prochain numéro le compte-rendu de l'Assemblée du suffrage, à Berne.

A La Halle aux Chaussures
Maison fondée en 1870
Mme Vve L. MENZONE
solidité - élégance
5 % escompte en tickets jaunes
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

Me Kammacher annonce que Mme Choisy a accepté de remplacer Mme Vischer-Alioth à la présidence centrale.

Le débat s'est ensuite étendu principalement sur les premières mesures prises en vue de la consultation féminine: création du comité d'action dont notre journal a déjà parlé, et qui a reçu très bon accueil auprès des diverses associations féminines et mixtes; les milieux syndicaux, notamment ont déjà délégué leurs représentantes au sein de ce comité. Mmes Prince et Gautier firent part de projets et de plans d'action. C'est ainsi qu'on a appris la constitution d'une commission des conférences qui organisera, le vendredi 28 mars, au Théâtre de la Cour St-

Pierre, une séance au cours de laquelle on entendra des exposés d'éminentes femmes d'action étrangères qui relateront les expériences faites dans leur pays respectif depuis que les femmes jouissent des droits politiques. Il s'agit de Mrs Corbett-Ashby, ancienne présidente de l'Alliance internationale des femmes droits égaux, responsabilités égales, Me Andrée Lehmann, avocate près la Cour d'Appel de Paris et de Mme Dr. Hannah Ruydh, archéologue réputée et actuelle présidente de l'Alliance.

Mme Ch. Gautier, présidente de la commission des finances, fit appel à l'esprit de solidarité féminin pour que les dons affluent afin que les moyens de mener la campagne soient fournis au comité d'action.

Compte de chèques postaux I. 10.956.

Le Comité d'action

pour la consultation des femmes (Genève), organisée une conférence sous la présidence de Mme E. Choisy,

Quand les femmes
se servent
de leurs droits politiques

Oratrices:
Mrs Corbett-Ashby, présidente honoraire de l'Alliance internationale des femmes;
Mme le Dr Ruydh, présidente de l'Alliance internationale des femmes;
Mme A. Lehmann, avocate à la Cour d'Appel de Paris.
Théâtre de la Cour St-Pierre, le 28 mars 1952 à 20 h. 30 — entrée libre.

Dans la population féminine

Le travail d'information au sujet de la consultation féminine de novembre a commencé. Pour l'instant, on s'en va dans les groupes, on profite des assemblées régulières.

Le Mouvement populaire féminin a organisé sa traditionnelle manifestation du 8 mars (pour les nécessités de la semaine, c'était le vendredi 7), la Journée internationale des femmes pour la paix, à la Salle du Faubourg. La présidente, Mme Zurbrugg n'a pas manqué de signaler la consultation féminine décidée pour le mois de novembre et n'a pas mis en doute que tous les membres du Mouvement populaire dans les sections des divers quartiers ne se fassent un devoir d'aller voter, quand le moment sera venu.

L'Assemblée annuelle des anciennes élèves de l'Ecole secondaire s'est tenue à la Salle de la rue Dassier, le 10 mars dernier, sous la présidence de Mme Rossetto. A cette occasion, Mlle Weigle a vivement engagé les auditrices à renouer l'opinion autour d'elles, afin que les femmes de Genève aient à cœur de venir voter lors de la consultation. — Nous ne revenons pas sur la conférence de Mlle Tilka Prince « A la découverte de l'Irlande », dont nous avons déjà parlé dans nos colonnes.

Les employées de commerce organisées font toujours de la propagande auprès de leurs collègues pour qu'elles entrent dans le groupe afin de mieux défendre les intérêts de la profession. A Genève, elles ont fait passer un nouvel appel dans la presse pour leur rappeler que toutes doivent s'unir en prévision de la consultation féminine de novembre, l'obtention des droits politiques étant un atout très important sur le plan professionnel.

BERNE

L'Association suffragiste de Berne a entendu le mardi 4 mars, un exposé de M. Rudolf Gnägi, Regierungsrat, avocat à Berne, qui a présenté la loi sur l'agriculture, soumise aux électeurs les 29 et 30 mars, mettant en lumière les arguments des partisans ainsi que ceux des adversaires de la loi. Cet exposé était suivi d'une discussion.

Cette association a organisé une série de conférences d'orientation sur les partis politiques. En ce moment, il s'agit spécialement du parti libéral (Freisinn): le 28 février, M. Ernst Schürch, ancien rédacteur en chef, présentait *Le développement historique du « Freisinn »*, le 13 mars, M. Paul Dübi présentait *Les principes politiques du « Freisinn »*.

Le Groupe romand a entendu le vendredi 7 mars, à 20 h. 30, au Restaurant « La Monnaie » (Bellevue), une conférence de Me Antoinette Quinche, Dr en droit (Lausanne), sur ce sujet: *La femme dans le code civil suisse*.

LUCERNE

L'Association des intérêts féminines a entendu le 11 mars, une conférence de Mlle Gertrude Spörri sur « Matriarcat, Patriarcat et Droit humain ». Après avoir montré le développement historique d'un ordre social d'abord dépendant de la mère, ensuite dépendant du père, on devrait arriver à un ordre auquel l'homme et la femme collaborent harmonieusement.

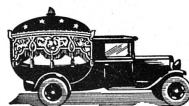
Pour être bien servie,

la ménagère avisée fait ses achats à la

COOPÉ

Escompte 5% Ristourne aux membres

« Nous luttons contre la vie chère »



POMPES FUNÈRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève

5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}

Téléphone : 4.62.00 permanent

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser au téléphone de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES